



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Puy-en-Velay, le 16 novembre 2022

Service « environnement et forêt »

Affaire suivie par : Bertrand TEISSEDRE

tél : 04 71 05 84 86

bertrand.teissedre@haute-loire.gouv.fr

NOTE DE PRÉSENTATION

Objet : projet d'arrêté préfectoral portant approbation du document unique de gestion du site Natura 2000 n° FR8301076 « Mézenc ».

PJ : projet d'arrêté préfectoral

1- Contexte réglementaire

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral portant approbation du document unique de gestion (DOCUGE) du site Natura 2000 n° FR8301076 « Mézenc » est soumis à la consultation du public avant signature.

2- Enjeux et objectifs du projet

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, constitué pour préserver la biodiversité sur le territoire de l'Union Européenne.

Le site Natura 2000 n° FR8301076 « Mézenc » a été désigné comme zone spéciale de conservation, par arrêté ministériel du 2 octobre 2014, modifié par l'arrêté du 17 janvier 2021 au titre de la Directive "Habitats" du 21 mai 1992, pour la conservation des habitats et des espèces communautaires présents dans le site.

Ce site s'étend sur 2 802 hectares et couvre 4 communes.

Après treize années de mise en œuvre, le document d'objectifs (DOCOB) n'était plus adapté au contexte local, à l'évolution des enjeux du territoire, et aux espèces présentes. Ainsi le présent document unique de gestion (DOCUGE) a pour but de refaire l'état des lieux des connaissances naturalistes, de réactualiser le diagnostic socio-économique et de redéfinir les enjeux et les objectifs communs au site Natura 2000 et à l'espace naturel sensible (ENS) du Mézenc, pour les années à venir (à minima six).

Le DOCUGE a été écrit par le Département de la Haute-Loire qui assure l'animation de ce site. L'actualisation des diagnostics socio-économique et écologique, a consisté en un recoupement des données accumulées depuis plusieurs années d'animation du site avec les connaissances des acteurs locaux. Une consultation d'experts est venue étayer et préciser le diagnostic écologique. Une phase de concertation pour la définition des enjeux et des objectifs a eu lieu.

Le DOCUGE a été validé par le comité de pilotage du 05 novembre 2021. Il comprend un diagnostic, un programme d'actions et la charte Natura 2000 spécifique au site.

3 – Dates et lieux de consultation

Le présent projet d'arrêté, pris en application de l'article R414-8-3 du code de l'environnement, a pour objectif d'approuver le DOCUGE et ainsi permettre la mise en œuvre des mesures proposées pour la conservation des habitats et des espèces présents dans le site.

La consultation est ouverte du **17 novembre 2022 au 07 décembre 2022 inclus**, sur le site internet des services de l'État de la Haute-Loire et les observations du public peuvent être faites directement à l'adresse mail ci-dessous (merci SVP de préciser autant que possible dans l'objet du mail : *consultation du public « DOCOB ZPS Gorges de la Loire »*) :

ddt-spe@haute-loire.gouv.fr

Les observations du public peuvent également être adressées dans les mêmes délais (réception effective à la Direction départementale des territoires au plus tard le 07 décembre 2022), à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires
Service « environnement et forêt »
(consultation du public « DOCUGE Mézenc»)
13, rue des Moulins
CS 60350
43009 LE PUY-EN-VELAY cedex

Affaire suivie par : Bertrand TEISSEDRE
tél : 04 71 05 84 86
bertrand.teissedre@haute-loire.gouv.fr

Direction départementale des territoires de la Haute-Loire
13, rue des Moulins – CS 60350 – 43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX